

COMPTE RENDU
Séance du Conseil de communauté du
4 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le 4 avril à 18h30, le Conseil de communauté légalement convoqué en séance publique s'est réuni à la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Bernard MAMET.

PRESENTS : Mmes BERTHET Annie, CRETIN Claire, DEMOLY Fabienne, GALLOIS Delphine, GRENIER Sandrine, MM. BENOIT-GUYOD Sébastien, BONNEFOY Robert, BOURQUI Gilles, GODIN François, LACROIX Jean-Sébastien, LESEUR Francis, MAMET Bernard, MARCHAND Nolwenn, PROST Marcel, REGARD Bernard, VANDEL Pierre-Albert.

EXCUSES : Mme BON Cathy, M. DEFFONTAINE Bernard.

ABSENTS : Mmes GAY Évelyne, LAPIERRE Laurence, REGAD Liliane, MM. PUILLET Michel, SOUFALIS Stéphane, VANINI Jean-Michel.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

L'assemblée désigne comme secrétaire de séance M. Jean-Sébastien LACROIX.

M. le Président donne la parole à M. François GODIN qui explique que Francis LESEUR, Nolwenn MARCHAND et lui-même sont mandatés par leur majorité municipale respective. Les 3 maires ne souhaitent pas revenir au conseil, mais ils sont là pour représenter les communes au moment où la fiscalité prend un pas important qui n'avait pas été imaginé au départ de la mandature, avec en plus la mise en place de la GEMAPI.

Délibération n° 2018/025 : Approbation des comptes-rendus des réunions du 14 et du 26 mars 2018

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir formuler les éventuelles remarques concernant les comptes-rendus des réunions du Conseil de communauté du 14 mars et du 26 mars 2018.

M. François GODIN demande des précisions à Mme Annie BERTHET sur sa déclaration concernant l'excédent du budget annexe « Skibus Estibus » lors de la séance du Conseil de communauté du 14 mars 2018.

Mme Annie BERTHET répond que les propos tenus par les élus partants sur la participation de 30 000 € de la SOGESTAR au Skibus auraient dû l'être après le vote du budget et non pas avant puisque le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent.

M. François GODIN tient à préciser que ce budget est excédentaire parce qu'il y a un versement du budget principal de la CCSR à ce budget annexe « Skibus Estibus ».

M. le Président explique que les 4% d'augmentation de la fiscalité ne sont pas là pour couvrir le déficit du Skibus. Il rappelle à M. François GODIN que la hausse de 4% en 2018 a été préparée depuis le début du mandat car l'année 2018 était bien identifiée comme la plus difficile.

M. François GODIN note qu'un point de fiscalité rapporte 20 000 € à la CCSR.

M. Jean-Sébastien LACROIX rappelle que le déficit de la régie intéressée a été minimisé de 100 000 € en 2017, ce qui couvre largement les 30 000 € non versés par la SOGESTAR pour les Skibus.

M. Pierre-Albert VANDEL constate un vrai besoin de se réunir car il y a beaucoup de divergences. Il convient de tout remettre à plat et de repartir sur de bonnes bases. C'est bien la CCSR qui investit dans l'outil touristique et aujourd'hui, elle a besoin d'un retour de sa société de gestion qui a 3 années de réserve.

M. Bernard REGARD rappelle que le fond de réserve est obligatoire pour éviter de faire appel aux actionnaires lors des mauvaises années. La SOGESTAR par ailleurs fait chaque année beaucoup de retours financiers aux collectivités : taxe sur les remontées mécaniques, redevance au SMDT (500 000 €), Skibus, ...

M. Nolwenn MARCHAND explique que dans ce jeu de vases communicants entre la SOGESTAR et la CCSR, les élus ont pris l'habitude d'augmenter la fiscalité quand il manque de l'argent dans la caisse, car ils ne sont pas capables d'optimiser, d'organiser le même service à un coût moindre.

M. le Président répond que le conseil savait que cette année 2018 allait être mauvaise alors que des efforts importants ont été faits pour en limiter les effets. Les boulons ont été serrés sur les offices de tourisme par exemple, ce qui n'a pas été facile à faire passer.

M. Bernard REGARD confirme que le déficit de la régie intéressée a été réduit de 70 000 € en 2017 ; il y a donc bien eu une optimisation du fonctionnement de la régie intéressée.

M. Francis LESEUR pense que la SOGESTAR pourrait optimiser sa gestion pour renvoyer plus à la CCSR.

M. Nolwenn MARCHAND ajoute que la principale mesure d'économie mise en œuvre a été le transfert d'une partie du damage du domaine nordique à un sous-traitant.

M. Jean-Sébastien LACROIX répond que le damage effectué par le CNSN coûte moins cher car le CNSN ne facture pas l'amortissement de sa machine.

M. Pierre-Albert VANDEL est heureux de voir que les élus sont présents et que le débat s'engage.

M. le Président tient à rappeler que la baisse des dotations de l'Etat est la principale cause de cette hausse de la fiscalité : 8000 € de DGF en moins par rapport à 2017, et plus de 360 000 € de contribution par l'intermédiaire du FPIC et du FNGIR. Ce sont des recettes que la CCSR n'a plus.

M. Jean-Sébastien LACROIX invite les conseillers à aller voir comment cela se passe chez nos voisins. A Métabief, le déficit de fonctionnement est important et entièrement financé par le Conseil départemental du Doubs, idem pour Monts-Jura avec le département de l'Ain.

M. Francis LESEUR déclare que la SOGESTAR peut faire mieux pour optimiser car les contribuables en ont marre de payer.

M. Sébastien BENOIT-GUYOD fait remarquer à l'assemblée que la part communale de la taxe professionnelle de la SOGESTAR revenait autrefois dans les caisses de la CCSR. Ce n'est plus le cas maintenant puisque les communes gardent cet argent qui reste sur le territoire mais ne vient plus abonder le budget de la CCSR. Qui pouvait prévoir cette baisse de dotation de l'Etat au moment où l'EMP a été voté ?

M. Jean-Sébastien LACROIX rappelle aux membres du conseil que les résultats de la SOGESTAR sont dépendants de l'activité ski alpin. Quand on fait un mauvais hiver, on en voit les effets.

M. François GODIN pense qu'il y a le fond et la forme : si le choix de ne pas verser la participation SKIBUS avait été expliqué, alors nous n'en serions pas là.

M. Jean-Sébastien LACROIX répond que ce ne sont pas ces 30 000 € de participation SKIBUS qui posent problème au budget de la CCSR.

M. Pierre-Albert VANDEL déclare que les contribuables de Bois d'Amont abondent au budget du SMDT par l'intermédiaire de la CCSR – ce qui est logique en application du principe de solidarité – et pose la question : à qui appartient la station ? A la SOGESTAR ! A qui appartient la SOGESTAR ? A la CCSR !

M. Bernard REGARD explique que la SOGESTAR a des contrats de délégation de service public avec des donneurs d'ordre à qui elle rend des comptes. Quand on prend 30 000€ sur le ski alpin pour les reverser à la CCSR, le SMDT pourrait être en droit de se plaindre.

Mme Delphine GALLOIS demande si ces 30 000 € sont responsables de la hausse de la fiscalité. Pour Mme Delphine GALLOIS, c'est l'EMP qui est responsable.

Mme Claire CRETIN demande qui fait les budgets proposés ? La commission finances ?

M. François GODIN répond que la dernière commission finances ne s'est pas tenue.

M. Pierre-Albert VANDEL constate que le SKIBUS financé par la CCSR profite à l'activité touristique. De son côté, le SMDT est financé à 50 % par la CCSR. La CCSR est donc en droit d'attendre des retours.

M. Francis LESEUR regrette que le restaurant d'altitude des Tuffes ait été confié à un privé plutôt qu'à la SOGESTAR, ce qui aurait amélioré les résultats de la SAEM.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** avec 13 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, les comptes-rendus des réunions du 14 et 26 mars 2018.

Contre : M. Francis LESEUR

Abstentions : MM. François GODIN et Nolwenn MARCHAND

Délibération n° 2018/026 : Actualisation du tableau des emplois

M. le Président propose d'actualiser le tableau des emplois de la CCSR pour tenir compte des besoins de l'Espace des Mondes Polaires.

En conséquence, le nouveau tableau des emplois permanents de la CCSR deviendrait le suivant :

Filière	Grade	Durée	Délibération	Occupé ou vacant	Intitulé du poste
ADMINISTRATIVE	Attaché territorial	Temps complet	en date du 10 février 2000	Occupé	Directeur général des services
	Attaché territorial	Temps complet	N°2009/088 en date du 16 décembre 2009	Occupé	Animateur du contrat de station
	Attaché territorial	Temps complet	N°2014/037 en date du 6 mai 2014	Occupé	Responsable des affaires financières
	Rédacteur territorial	Temps complet	N°2015/107 en date du 9 décembre 2015	Occupé	Responsable accueil/boutique (EMP)
	Rédacteur territorial	Temps complet	N°2016/114 en date du 14 décembre 2016	Occupé	Chargé de mission
	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Temps complet	N°2010/051 en date du 15 septembre 2010	Vacant	Agent d'accueil en disponibilité pour convenance personnelle
	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Temps complet	N°2015/081 en date du 16 septembre 2015	Occupé	Secrétaire de direction et agent d'accueil
	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Temps complet	N°2015/107 en date du 9 décembre 2015	Occupé	Assistant de gestion financière
	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Temps non complet (10/35 ^{ème})	N°2016/114 en date du 14 décembre 2016	Occupé	Assistant de gestion ressources humaines
TECHNIQUE	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Temps complet	N°2015/107 en date du 9 décembre 2015	Occupé	Responsable patinoire (EMP)
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Temps complet	N°2016/114 en date du 14 décembre 2016	Occupé	Assistant patinoire (EMP)
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Temps complet	en date du 29 juin 2017	Vacant	Agent patinoire (EMP)
CULTURELLE	Attaché territorial de conservation	Temps complet	N°2015/107 en date du 9 décembre 2015	Occupé	Directeur scientifique et culturel (EMP)
	Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	N°2015/107 en date du 9 décembre 2015	Occupé	Chargé de médiation culturelle (EMP)
	Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	Temps complet	N°2015/107 en date du 9 décembre 2015	Occupé	Accueil / communication (EMP)
	Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	Temps complet	N°2015/107 en date du 9 décembre 2015	Occupé	Accueil /secrétariat (EMP)
	Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	Temps complet	N°2015/107 en date du 9 décembre 2015	Vacant	Agent d'accueil (EMP)

Pour rappel, le tableau des emplois non permanents de la CCSR reste inchangé :

Filière	Grade	Durée	Délibération	Objet
TECHNIQUE	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Temps complet	N°2016/049 en date du 11 mai 2016	pour faire face aux accroissements temporaires d'activité ou aux accroissements saisonniers d'activité de la patinoire de l'EMP
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Temps complet	N°2016/049 en date du 11 mai 2016	pour faire face aux accroissements temporaires d'activité ou aux accroissements saisonniers d'activité de la patinoire de l'EMP

CULTURELLE	Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	Temps complet	N°2016/049 en date du 11 mai 2016	pour faire face aux accroissements temporaires d'activité ou aux accroissements saisonniers d'activité pour l'accueil ou la médiation de l'EMP
	Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	Temps complet	N°2016/049 en date du 11 mai 2016	pour faire face aux accroissements temporaires d'activité ou aux accroissements saisonniers d'activité pour l'accueil ou la médiation de l'EMP
	Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	Temps complet	N°2016/049 en date du 11 mai 2016	pour faire face aux accroissements temporaires d'activité ou aux accroissements saisonniers d'activité pour l'accueil ou la médiation de l'EMP
	Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	Temps complet	N°2016/049 en date du 11 mai 2016	pour faire face aux accroissements temporaires d'activité ou aux accroissements saisonniers d'activité pour l'accueil ou la médiation de l'EMP

Mme Delphine GALLOIS demande si ces augmentations du temps de travail des 2 agents de l'EMP étaient prévues.

M. le Président répond que c'était envisagé.

M. Bernard REGARD déclare que le passage à 100% pour ces 2 agents doit permettre d'éviter des embauches de saisonniers.

M. Nolwenn MARCHAND déclare que, indépendamment du côté humain de la question, cette neutralité financière n'a pas été présentée lors de la dernière réunion de la commission « fonctionnement EMP ». On ne peut pas charger la barque indéfiniment et ensuite chercher des sous.

M. Gilles BOURQUI répond que s'il y a des employés saisonniers en moins, alors la compensation financière est là.

M. Nolwenn MARCHAND explique que lors de cette réunion de la commission « fonctionnement EMP », des chiffres ont bien été présentés mais rien sur les ajustements à apporter dans le fonctionnement de l'établissement, notamment sur les plannings d'ouverture.

M. François GODIN souhaite que ce dossier soit retiré et représenté une prochaine fois.

M. le Président décide de mettre cette question au vote de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE**, avec 14 voix pour et 2 abstentions :

- d'adopter les modifications du tableau des emplois permanents proposées ci-dessus ;
- d'accepter que les emplois créés puissent être occupés par des non titulaires dans les cas fixés aux articles 3-1, 3-2 et 3-3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983, les candidats devant alors justifier des conditions de diplôme requises pour l'accès au grade concerné et étant rémunérés sur la base de la grille indiciaire dudit grade ;
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget principal et au budget annexe « Espace des Mondes Polaires », chapitre 012.

Abstentions : MM. François GODIN et Nolwenn MARCHAND.

Délibération n° 2018/027 : Avancement du schéma de mutualisation des services

Monsieur le Président rappelle que le schéma de mutualisation des services 2014-2020 a été adopté par délibération n°2016/025 du 23 mars 2016.

L'article L.5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant* ».

Monsieur le Président indique ainsi que la mutualisation des services sur le territoire de la Station des Rousses a été approfondie de différentes manières au cours de l'année 2017. L'avancement du plan d'actions 2014-2020 fait apparaître les réalisations suivantes :

Actions inscrites dans le schéma 2014-2020	Réalisations au cours de l'année 2017
Renforcement de la mutualisation CCSR / SMDT sur le plan du fonctionnement des services administratifs	néant
Réalisation de groupements de commandes pour la passation de divers marchés	- renouvellement du groupement de commande portant sur la signalétique d'intérêt local
Coordination entre communes en matière d'urbanisme (mise en cohérence des outils de planification locaux et accompagnement des citoyens dans leurs démarches liées à l'urbanisme)	- lancement de la démarche d'accompagnement des citoyens dans leurs démarches liées à l'urbanisme avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)
Réflexion pour la création d'un service d'instruction des actes d'urbanisme à l'échelle du Parc naturel régional du Haut-Jura	néant
Création d'un service commun « Musée » intervenant au musée du Lapidaire et au musée des mondes polaires	néant
Etude de l'opportunité du recrutement d'un agent commun pour effectuer des remplacements d'ATSEM et d'intervenants scolaires sur les quatre communes	néant
Accroissement de la concertation entre collectivités et évolution de l'intercommunalité	néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité d'approuver le rapport d'avancement du schéma de mutualisation des services.

Délibération n° 2018/028 : Affectation des résultats de l'exercice 2017 - budget principal et budgets annexes

Mme Claire CRETIN redemande à connaître qui fait les budgets.

M. le Président répond que les budgets sont préparés par les services et qu'en l'absence de tenue de la dernière commission « finances », le débat d'orientations budgétaires a tenu lieu de préparation.

Le Conseil de communauté, après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2017,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat des différents budgets comme suit :

1. Budget principal

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	191 112,78 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	191 112,78 €
Total affecté au c/1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

2. Budget annexe « Activités été/hiver »

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	455,31 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	455,31 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

3. Budget annexe « Maison médicale »

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	66 150,43 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	66 150,43 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

4. Budget annexe « Espace des Mondes Polaires »

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	3 663,04 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	3 663,04 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

5. Budget annexe « Transport Skibus Estibus »

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	9 275,55 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	9 275,55 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Délibération n° 2018/029 : Vote du budget primitif - exercice 2018 - budget principal

M. Sébastien BENOIT-GUYOD rappelle que le plan de financement Dôle-Tuffes a été élaboré pour ne pas impacter les finances de la CCSR.

Mme Claire CRETIN demande si la hausse de 4% des taux de fiscalité est intérimaire.

M. le Président répond que non, que le même débat aura lieu l'année prochaine. Il sera toujours possible de baisser les impôts l'année prochaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE**, par 13 voix pour et 3 voix contre, d'adopter le budget primitif 2018 – budget principal – dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget principal	Montant
Fonctionnement (dépenses et recettes)	4 055 585,78 €
Investissement (dépenses et recettes)	731 881,38 €

Contre : MM. François GODIN, Francis LESEUR et Nolwenn MARCHAND.

Délibération n° 2018/030 : Vote du budget primitif - exercice 2018 - budget annexe « activités été/hiver »

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE**, par 13 voix pour et 3 voix contre, d'adopter le budget primitif 2018 – budget annexe « activités été/hiver » – dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « activités été/hiver »	Montant
Fonctionnement (dépenses et recettes)	942 455,31 €
Investissement (dépenses et recettes)	0,00 €

Contre : MM. François GODIN, Francis LESEUR et Nolwenn MARCHAND.

Délibération n° 2018/031 : Vote du budget primitif - exercice 2018 - budget annexe « maison médicale »

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2018 – budget annexe « Maison médicale » – dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « maison médicale »	Montant
Fonctionnement (dépenses et recettes)	109 870,43 €
Investissement (dépenses et recettes)	99 786,43 €

Délibération n° 2018/032 : Vote du budget primitif - exercice 2018 - budget annexe « Espace des Mondes Polaires »

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE**, par 13 voix pour et 3 voix contre, d'adopter le budget primitif 2018 – budget annexe « Espace des Mondes Polaires » – dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Espace des Mondes Polaires »	Montant
Fonctionnement (dépenses et recettes)	1 357 330,00 €
Investissement (dépenses et recettes)	3 739 067,72 €

Contre : MM. François GODIN, Francis LESEUR et Nolwenn MARCHAND.

Délibération n° 2018/033 : Vote du budget primitif - exercice 2018 - budget annexe « Transport Skibus Estibus »

M. Jean-Sébastien LACROIX tient à préciser que les 30 000 € exceptionnels indiqués sur le diaporama ne sont pas liés au non-versement de la participation de la SOGESTAR en 2017, mais seront fonction des résultats de l'exercice 2017/2018.

M. le Président précise que l'on pense que l'hiver sera bon et que l'on appelle donc cela une prévision de recette.

M. Pierre-Albert VANDEL demande si cette prévision est raisonnable ou non.

M. le Président répond par l'affirmative.

M. Jean-Sébastien LACROIX souligne que ce n'est pas parce que les 30 000 € sont inscrits dans le budget qu'ils seront versés. Comme précisé précédemment, cela dépendra du résultat de fin d'exercice.

M. Nolwenn MARCHAND indique que, dans la vraie vie, quand l'actionnaire majoritaire attend des dividendes et qu'il ne les a pas, cela se passe mal.

M. François GODIN déclare que si la recette n'est pas sûre, il ne faut pas l'inscrire car ce serait insincère. Il demande à ce qu'un contrat soit signé entre la CCSR et la SOGESTAR.

M. Jean-Sébastien LACROIX rappelle que si cela était inscrit dans la DSP, il ne serait pas possible de verser davantage les bonnes années.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE**, par 13 voix pour et 3 voix contre, d'adopter le budget primitif 2018 – budget annexe « Transport Skibus Estibus » – dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Transport SkibusEstibus »	Montant
Fonctionnement (dépenses et recettes)	250 000,00 €
Investissement (dépenses et recettes)	40 000,00 €

Contre : MM. François GODIN, Francis LESEUR et Nolwenn MARCHAND.

Délibération n° 2018/034 : Subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget annexe « Transport Skibus Estibus » 2018

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°215/044 du 13 mai 2015, le Conseil de communauté a décidé de créer un budget annexe M43 développé, spécifique au service de transport « Skibus et Estibus » à compter du 1^{er} juin 2015.

Pour abonder le budget annexe « Transport Skibus Estibus » 2018, il y a lieu de verser une subvention exceptionnelle d'équilibre depuis le budget principal à hauteur de 158 000 €.

Vu l'article L. 2224-2 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le service public du transport Skibus et Estibus exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** par 14 voix pour et 2 voix contre, le versement d'une subvention d'un montant de 158 000 € au budget annexe 2018 « Transport Skibus Estibus » et dit que cette somme sera imputée à l'article 657364 du budget primitif du budget principal 2018.

Contre : MM. Francis LESEUR et Nolwenn MARCHAND.

Délibération n° 2018/035 : Création d'un budget annexe relatif à la Zone d'Activités de Tréchaumont

Monsieur le Président explique que la nouvelle opération d'aménagement de la zone d'activités de Tréchaumont en vue de la vente de parcelles dédiées à des entreprises, nécessite la création d'un budget annexe qui lui est spécifiquement dédié.

M. Sébastien BENOIT-GUYOD explique que la CCSR se lance dans cette opération et va devoir emprunter pour payer la partie qui restera à charge en attente de la vente des parcelles. Il fait donc remarquer que cette opération participe à la hausse de fiscalité qui est proposée au vote du conseil.

M. Francis LESEUR répond qu'il s'agit, à terme, d'une opération blanche. Par ailleurs, les entreprises qui vont s'installer payeront de la fiscalité qui va couvrir les frais d'emprunt supportés par la CCSR. Il rappelle que la zone de Tréchaumont est à la base la seule zone d'activité intercommunale.

Mme Sandrine GRENIER déclare qu'il est nécessaire d'investir avant de vendre.

M. Nolwenn MARCHAND ajoute qu'il est important de solder les affaires en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- de créer un budget annexe M14 spécifique à l'opération « ZA de Tréchaumont » au 1^{er} janvier 2018 ;

- d'assujettir l'opération « ZA de Tréchaumont » à la TVA dans le cadre de ce budget annexe.

Délibération n° 2018/036 : Vote du budget primitif - exercice 2018 - budget annexe « ZA de Tréchaumont »

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2018 – budget annexe « ZA de Tréchaumont » – dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « ZA de Tréchaumont »	Montant
Fonctionnement (dépenses et recettes)	673 500,00 €
Investissement (dépenses et recettes)	336 750,00 €

Délibération n° 2018/037: Vote des taux d'imposition - exercice 2018

Monsieur le Président met en débat l'évolution des taux d'imposition en fonction des besoins de financement du budget 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** par 12 voix pour, 1 abstention et 3 voix contre, d'augmenter de 4,00 % les taux d'imposition, à l'exception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui baisserait de 1,08 % par rapport à 2017 et de la CFE de zone qui progresserait de 1,10 %.

Les nouveaux taux applicables sont les suivants :

Taxes	Taux d'imposition 2017	Taux d'imposition 2018
Taxe d'habitation	8,42	8,76
Taxe sur le foncier bâti	8,82	9,17
Taxe sur le foncier non bâti	12,62	13,12
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	6,95	7,23
CFE de zone	20,88	21,11
TEOM	9,30	9,20

Abstention : M. Pierre-Albert VANDEL.

Contre : MM. François GODIN, Francis LESEUR et Nolwenn MARCHAND.

M. Nolwenn MARCHAND déclare qu'il trouve choquant d'augmenter la fiscalité alors que cette décision est critiquée par 3 maires sur les 4. Ça ne sera pas sans conséquence.

M. le Président répond que c'est la Commune des Rousses qui va en prendre la charge maximale.

M. François GODIN explique que 4% lui semble démesuré par rapport à un budget qui l'est tout autant.

M. Francis LESEUR ajoute que 4%, cela est énorme pour des gens qui gagnent 1 000€.

Mme Claire CRETIN regrette que élus qui critiquent cette hausse de fiscalité ne soient pas venus à la réunion sur le DOB. C'était le bon moment pour en débattre. Cela fait deux mois que ces élus ont laissé tomber la Communauté de communes, et ils reviennent pour tout voter contre.

Monsieur Bernard REGARD note que la commission finances de la CCSR, présidée par M. François GODIN, a travaillé pour élaborer le budget.

M. Marcel PROST rappelle que la dernière réunion de la commission finances de la CCSR ne s'est pas tenue.

M. François GODIN ajoute que la commission finances n'a pas abordé cette hausse de fiscalité de 4%.

M. le Président répond que ce n'est pas vrai et que ce sujet a été abordé depuis longtemps en rapport avec les difficultés prévues sur l'exercice 2018.

Mme Sandrine GRENIER pense que ce débat est normal car il y a moins de dotations.

M. Nolwenn MARCHAND fait remarquer que la commune des Rousses a réussi à ne pas augmenter ses taux. Sur les compétences régaliennes, les élus communaux ont réussi à faire l'équation, alors pourquoi cela n'est pas le cas sur le tourisme ?

M. Pierre-Albert VANDEL déclare que les activités touristiques gérées par la CCSR devraient au moins atteindre l'équilibre. C'est le citoyen qui paie le déficit. Notre modèle est-il bon ou pas ?

Mme Delphine GALLOIS explique qu'il serait intéressant de connaître les pistes d'amélioration.

M. Nolwenn MARCHAND répond qu'il y a plein d'exemples, certains ont d'ailleurs été mis en œuvre à l'initiative des commissions. La SOGESTAR, qui est une des composantes qui participe à la gestion des activités touristiques, a un fonctionnement privé : certaines mesures sont inscrites dans les PV des réunions du Conseil d'administration de la SAEM, et ont donc un caractère confidentiel.

Mme Delphine GALLOIS déclare que tout le monde est contre la hausse de la fiscalité de 4%, mais il faudrait travailler ensemble pour trouver les pistes d'amélioration.

Mme Claire CRETIN dit à nouveau que cette discussion était possible au cours du débat d'orientation budgétaire, mais pas forcément au moment du vote du budget.

Délibération n° 2018/038 : Suppression de l'exonération de la TEOM pour les immeubles non desservis par le service d'enlèvement des déchets

Monsieur le Président explique que les dispositions de l'article 1521 du Code général des impôts permettent aux communes et à leurs groupements de supprimer l'exonération de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) pour les locaux situés dans les parties des communes où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures.

Il précise qu'en tant que territoire appartenant au Parc Naturel Régional du Haut-Jura, la CCSR a recours à des points de regroupements (molochs) à des fins d'optimisation du service et que ces points peuvent être situés à plus de 200 m de certaines habitations. Or, le fait pour un foyer d'être situé à plus de 200 m d'un point de collecte ne le soustrait pas pour autant aux frais de traitement de ses ordures ménagères, de collecte sélective et à l'accès aux déchèteries.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité de renouveler la suppression de l'exonération de TEOM pour les locaux situés sur le territoire communautaire et où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures.

Délibération n° 2018/039 : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que la ligne de trésorerie souscrite auprès de la Caisse d'Epargne prend fin le 3 mai 2018.

Afin de faire face aux besoins de trésorerie, Monsieur le Président propose de souscrire une nouvelle ligne de trésorerie pour une durée de 12 mois et pour un montant maximum de 600 000 euros.

Après avoir examiné les offres reçues et après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- de renouveler une ligne de trésorerie interactive pour un montant maximum de 600 000 € auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté, dans les conditions suivantes :
 - Durée : un an maximum
 - Taux d'intérêt applicable à un tirage : index T4M flooré à 0 + marge à 0,60%
 - Commission d'engagement : 0,10% (600 €)
 - Commission de mouvement : néant
 - Commission de non utilisation : néant
 - Paiement des intérêts : trimestriel, à terme échu
 - Frais de dossier : néant
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à ce renouvellement de ligne de trésorerie ;
- d'autoriser le Président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Délibération n° 2018/040 : Liste des actes signés par le Président

Vu les articles L5211-09 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil de communauté du 6 mai 2014 et du 9 décembre 2015 donnant délégation d'attributions au Président,

Monsieur le Président donne compte-rendu des actes signés depuis la dernière séance du Conseil de communauté :

- Contrat : mission d'études et de suivi des procédures environnementales réglementaires pour la mise en œuvre du projet de voie verte de la Station des Rousses (tranche ferme et tranche optionnelle 1)

Cocontractant : GPT INDDIGO SAS / MDP CONSULTING prix TTC : 76 140,00 €

- Contrat : achat de gants pour la patinoire de l'Espace des Mondes Polaires

Cocontractant : DECATHLON PRO prix TTC : 4 728,98 €

- Contrat : achat de marchandises pour la boutique de l'Espace des Mondes Polaires

Cocontractant : CARTOTHEQUE-EGG prix TTC : 2 168,88€

- Contrat : signalétique parking de l'Espace des Mondes Polaires

Cocontractant : SIGNAUX GIROD prix TTC : 2 533,45 €

- Contrat : mise en place d'un onduleur pour les groupes froid de la patinoire de l'EMP

Cocontractant : AXIMA REFRIGERATION prix TTC : 1 344,00 €

- Contrat : avenant 06 – LOT 05 – COUVERTURE ZINC / ZINGUERIE / BARDAGE ZINC

Cocontractant : SARL BOURGOGNE COUVERTURE prix TTC : 7 030,70 €

- Contrat : avenant 07 – LOT 05 – COUVERTURE ZINC / ZINGUERIE / BARDAGE ZINC

Cocontractant : SARL BOURGOGNE COUVERTURE prix TTC : 5 537,38 €

- Contrat : avenant 03 – LOT 30 – EXTINCTEURS / PLANS D'EVACUATION

Cocontractant : UTC FIRE & SECURITY SERVICE prix TTC : 157,20 €

Questions diverses

- Délibération n° 2018/041 : Avenant à la convention de mise à disposition des services informatiques et technologies de l'information du SIDEC (SITIC) au bénéfice de la CCSR

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de signer un avenant à la convention de mise à disposition des services informatiques et technologies de l'information du SIDEC (SITIC) au bénéfice de la CCSR.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant ayant pour objet la résiliation des conventions précitées conclues avec le SIDEC et l'approbation de la nouvelle convention concernant la mise à disposition des services du SITIC du SIDEC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

- Délibération n° 2018/042 : Mise en place d'une activité canirando à l'Espace des Mondes Polaires

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **APPROUVE** à l'unanimité :

- la mise en place d'une activité canirando cet été à l'EMP en partenariat avec le prestataire « Sentier nordique ».
 - la grille tarifaire suivante (mini 6 personnes – maxi 12 personnes) :
 - ✓ 8-10 ans : 15 €
 - ✓ 11-15 ans : 21 €
 - ✓ 16 ans et adultes : 25 €
 - ✓ Pack famille (2 adultes et 2 enfants) : 75 €
 - le calendrier suivant : 9, 16, 23, 30 juillet et 6, 13, 20, 27 août 2018 de 8h15 à 12h.
- M. Laurent RICHARD fait le point sur l'avancement du dossier « **Aménagement numérique du territoire** ». Il confirme que les travaux de montée en débit sont en cours dans le secteur de la Combe du lac à Lamoura, ce qui implique notamment la construction d'une dalle béton qui recevra l'armoire servant de central. Tous les opérateurs, à l'exception de SFR, vont reporter leurs équipements dans ce central. Les habitants appelleront leur opérateur pour connaître l'éligibilité de leur ligne et les conditions d'accès au réseau à partir du lancement de la commercialisation prévu en septembre – octobre 2018.

Les travaux vont également démarrer en 2018 pour la fibre (THD) sur le premier secteur des Rousses et sur le premier secteur de Bois d'Amont. Les dalles et armoires principales devraient être mises en place pendant l'été 2018, les armoires secondaires à la suite (automne 2018). Si le câble est disponible avant l'hiver, il sera tiré, sinon les travaux reprendront au printemps.

Le 3^{ème} secteur traité sera celui allant de la Cure aux Dappes. Les études seront finalisées en 2018 et les travaux engagés en 2019.

M. Sébastien BENOIT-GUYOD note que ce projet est un grand service pour la population et les entreprises.

M. Jean-Sébastien LACROIX souligne ainsi que l'on n'augmente pas la fiscalité pour ne rien faire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 21h05.

Fait aux Rousses, le 9 avril 2018



Le Président,

A stylized, handwritten signature in blue ink, appearing to read "Bernard MAMET".

Bernard MAMET

Le Secrétaire,

A complex, handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jean-Sébastien LACROIX".

Jean-Sébastien LACROIX